

# Compte rendu de la séance du jeudi 9 septembre 2021

Étaient présents : Madame RETOURNARD, Monsieur VIALLETEL, Madame KOLB, Monsieur THOMAS, Madame CAUNOIS, Mmes VOGUET, PARDOENS, CHIARLA, M. ROUSSELIN, BERHAUT

Était(ent) absent(e) (s-es) excusé(e)(s-es) : Mme SANDALO par M. VIALLETEL  
M. MONIOT par Mme CAUNOIS  
Mme DESSAINT, M. GIBRAT, JOBERT.

## ORDRE DU JOUR

- 1) Décision modificative au budget général,
- 2) Admission en non-valeur,
- 3) Convention de passage de câbles,
- 4) Subvention à l'APEAMF,
- 5) Subvention à l'association de chasse.

### Points divers

- DIA rue du Foulon, rue de Chamarandes,
- Nouveau logo pour la commune,
- Point sur les éoliennes,
- Point sur les bâtiments communaux et les travaux.

19h00 - Ouverture de la séance

Il est procédé à la nomination du secrétaire de séance : **Madame Véronique KOLB** est nommée secrétaire **à l'unanimité**. Madame le Maire demande si le compte rendu du précédent conseil appelle des remarques ou observations. Celui-ci est accepté **à l'unanimité**.

## Délibérations du conseil

### 1 – Budget Général : décision modificative n°1 (DE 2021037)

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2021, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires, de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

|   |               |
|---|---------------|
| Ajouter en dépense d'investissement chapitre 20 |               |
| Article 2031 (frais d'études)                   | + 30 000,00 € |
| Retirer en dépense d'investissement chapitre 21 |               |
| Article 2151 (réseaux de voirie)                | - 30 000,00 € |

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, approuve la décision modificative au Budget Général.

## 2 – Admission en non-valeur (DE2021-038)

Sur proposition de Madame le Trésorier par courrier explicatif reçu le 12 août dernier, le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes pour un montant de 191,97 € à savoir :

- n°104- 44 de l'exercice 2008 pour 38,00 €
- n° 50- 45 de l'exercice 2009 pour 137,42 €
- n°104- 10 de l'exercice 2013 pour 4,00 €
- n°160- 20 de l'exercice 2013 pour 9,00 €
- n° 41- 18 de l'exercice 2014 pour 3,00 €
- n° 51-156 de l'exercice 2014 pour 0,55 €

## 3 - Projet AGRI SOLAIRE sur CHAMARANDES-CHOIGNES et LAVILLE-AUX-BOIS : convention d'autorisation de passage et d'accès et promesse de constitution de servitudes (DE2021039)

Madame le Maire rappelle que les collectivités territoriales sont au cœur du processus de transition énergétique initié en particulier au niveau national par le Grenelle de l'Environnement. Les objectifs poursuivis par la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE), qui a été définie par la Loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), doivent permettre « de bâtir un nouveau modèle énergétique français » à l'horizon 2050 et notamment d'atteindre la neutralité carbone.

Dans cette programmation, l'énergie issue du solaire photovoltaïque a un rôle important à jouer avec un objectif fixé à 23 GW de puissance installée en 2023, et une cible de 40 GW en 2028 en France. Compte tenu, des capacités de production des cellules photovoltaïques actuelles, les objectifs précédents représentent une surface globale d'environ 40 000 hectares soit 0,05 % de la superficie française métropolitaine si l'intégralité de la puissance était installée dans des centrales au sol.

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**,

- autorise l'utilisation de l'emprise des routes, voies et chemins communaux suivants :  
Chemin communal de la RC417 à la ferme d'Hurtebise (750ml) et chemin de la ferme d'Hurtebise à Chamarandes (piste stabilisée sur 1410 ml) - par la société Green Lighthouse Développement (GLHD) dédiée à la **Ferme AgriPV** qui sera constituée pour :

☞ réaliser l'implantation en sous-sol des câbles électriques et/ou de télécommunications reliant les modules photovoltaïques entre eux jusqu'aux postes de livraison, et à en assurer la maintenance et l'entretien ;

☞ permettre la circulation de tous engins nécessaires afin d'assurer la construction la **Ferme AgriPV**, sa maintenance et son entretien, ainsi que son démantèlement ;

- autorise Madame le Maire à signer la convention de servitudes pour le passage des câbles liés au raccordement au réseau électrique (convention annexé à la présente délibération) sur les parcelles et tous documents relatifs à ce dossier.

#### **4 – Subvention à l’association des parents d’élèves au titre de l’année 2021 (DE2021-040)**

Le Conseil Municipal, **à l’unanimité**, attribue à l’association des parents d’élèves (APEAMF) la subvention suivante, à savoir : 350,00 € pour l’année 2021

#### **5 - Subvention à l’association de chasse au titre de l’année 2021 (DE2021-041)**

Le Conseil Municipal, **à la majorité (1 contre M. ROUSSELIN, 1 abstention M. BERHAUT)**, attribue à l’association de chasse la subvention suivante, à savoir : 340,00 € pour l’année 2021

### **POINTS DIVERS**

Dans le cadre de sa délégation de signature concernant les **déclarations d’intention d’aliéner (DIA)**, Madame le Maire informe l’assemblée qu’aucune préemption n’a été faite sur les biens immobiliers suivants :

- parcelle section 096 ZD n°177 n° 20 rue du Foulon ;
- parcelles section AB n°44, 65, 66, 67, 168, et 172 sises 40 rue de Chamarandes.

Madame le Maire propose d’avoir une réflexion sur le changement du **logo de la commune** :

- proposer un concours avec les élèves du lycée professionnel Charles de Gaulle section « art graphique » ;
- proposer également aux élèves du CM2 de réaliser quelques dessins qui illustreraient la page « école » du bulletin communal.

**La parole est donnée à Mme CAUNOIS** : elle fait un rapide compte rendu de la réunion du 6 septembre dernier, initiée par le Préfet qui met en place un observatoire des énergies renouvelables. La commune de CHAMARANDES-CHOIGNES a été conviée afin de présenter le projet éolien forestier à titre d’exemple.

**19h50 : départ de Mme VOGUET**

Point sur les travaux sur les bâtiments communaux : **la parole est donnée à M. THOMAS**

- Travaux 1 rue du château : le permis de construire est en cours de réalisation. Le dossier CLIMAXION est en instruction à la REGION GRAND EST.
- Le permis de construire de la halle couverte a été réceptionné avec un avis favorable. L'appel d'offre démarrera début octobre ;

**20h10 : arrivée de Mme VOGUET**

Point sur les travaux de voirie : **la parole est donnée à M. VIALLETEL**

**Travaux terminés :**

- trottoir rue du Garigliano,
- conduite d'eau potable impasse des Antes,
- bordures modèle CC1 installées au début de la piste cyclable des Hautes Charrières.

**Travaux sur les ponts de Chamarandes**

- Pont du canal : les garde-corps sont en cours d'installation.
- Pont de la Marne : les travaux de réhabilitation ont débuté le 30 août pour une durée de 2 mois environ.

**Cimetière de Chamarandes** : travaux fin septembre début octobre

- Pose d'un deuxième robinet à droite de l'entrée,
- Réaménagement de l'allée centrale du portail jusqu'au columbarium
- Installation d'une rampe d'accès à droite de l'entrée.

**Sécurité :**

Des comptages ont été installés par le Conseil Départemental à la demande de la Commune du 9 au 21 juillet 2021 dans la rue de Chamarandes à Choignes et la rue Edith Bourlon de Rouvre à Chamarandes.

Les résultats sont arrivés en mairie. Ils seront analysés afin de finaliser les projets sécuritaires prévus sur la commune.

## **La parole est donnée à M. BERHAUT**

La commission cadre de vie se réunira prochainement afin d'avancer sur les projets suivants :

- Réalisation d'un verger pédagogique :
  - Le responsable local de l'association locale « Croqueurs de pommes » est d'accord pour nous donner des conseils. Nous pourrions le rencontrer après la mi-octobre ;
  - Rencontre d'une spécialiste pour créer quelques zones de plantes « aromatiques » en sein du verger pédagogique.
  
- Décoration des villages : plusieurs administrés ont répondu favorablement. Ils seront contactés afin de connaître leurs projets et leurs besoins pour la réalisation des décorations.

Les points à l'ordre du jour ayant été épuisés, la séance est levée à 21h00

Prochaine réunion du Conseil Municipal :  
Jeudi 21 octobre 2021

A CHAMARANDES-CHOIGNES, le 9 septembre 2021

Le Maire,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Bernadette RETOURNARD